

La prison militaire du Cherche-Midi : un trou noir de l'Histoire

Jacky Tronel

Fondation Maison des sciences de l'homme

Présentation du « Programme Cherche-Midi »

Il s'agit d'un programme de recherche consacré à l'étude des origines du lieu-dit « Cherche-Midi » en lien avec la justice militaire (conseils de guerre, tribunaux et prisons militaires de la place de Paris, tous situés rue du Cherche-Midi). Le programme voit le jour en 2002 à l'initiative de Jean Barin, assisté d'Anne Laurent, sous la tutelle de Maurice Aymard puis d'Alain d'Iribarne, administrateurs successifs de la Fondation Maison des Sciences de l'Homme.

En 2004, à l'invitation de Jean-Marc Berlière et sur les conseils de Pierre Laborie, j'intègre le programme en qualité de chercheur hors statut. Dans un premier temps, mon travail se concentre sur la recherche en archives. Il me conduit au Service Historique de la Défense, au Dépôt Central des Archives de la Justice Militaire, au Centre des Archives Contemporaines, aux Archives Nationales ainsi qu'aux Archives de la Ville de Paris... Parallèlement je prépare le diplôme de l'EHESS sous la direction de Marc Olivier Baruch (diplôme obtenu le 17 novembre 2007). Mon mémoire de recherche a pour titre : ***La prison du Cherche-Midi (1847-1947) – Étude sur les origines, le fonctionnement, la population, le repliement et l'installation de la prison militaire de Paris à Gurs et à Mauzac.*** Les membres du jury sont Marc Olivier Baruch, Vincent Duclert et Marc Renneville.

De 2005 à 2008, le « Programme Cherche-Midi » comporte un volet séminaire de recherche coordonné par René Lévy, secondé par Xavier Rousseaux, Jean-Marc Berlière et Dominique Kalifa. Cinq séances de travail (dont une en Italie)

sont organisées autour du thème : ***Les justices militaires en Europe de l'Ancien Régime à nos jours***. En septembre 2008, Michel Lemoine rejoint le programme. Ses recherches portent sur les femmes internées au Cherche-Midi, de 1940 à 1944. Le travail de collecte de documents et de témoignages se poursuit en vue de publications (monographie, guide des sources, contributions dans diverses revues scientifiques).

La conférence-exposition d'aujourd'hui, intitulée ***La prison militaire du Cherche-Midi : un trou noir de l'histoire***, a pour but de rendre public l'état d'avancement des travaux du « Programme Cherche-Midi ». Cette conférence se propose de retracer les origines de la prison militaire de Paris, de définir plus précisément la nature des prisonniers réfractaires à l'armée internés en ce lieu, de présenter le tout nouveau fonds d'archives de la sous-série 13 J conservé au Fort de l'Est, puis d'évoquer la présence de quelques-unes des femmes résistantes qui y ont été internées, sous occupation allemande.

« Trou noir » de l'Histoire ?

En dehors du programme de recherche dont nous avons parlé et à l'exception du travail novateur de Claude Lévy publié dans le bulletin de la Maison des Sciences de l'Homme de janvier 1982, la Prison du Cherche-Midi n'a fait l'objet d'aucune étude spécifique. La Prison militaire de Paris est absente de l'historiographie pénitentiaire. Il n'est donc pas exagéré de parler à son propos de « trou noir de l'Histoire ». Jusqu'à ce qu'apparaisse la sous-série 13 J du Service Historique de la Défense (Département de l'Armée de Terre), les sources archivistiques étaient pauvres, éparses et lacunaires. Conservée au Fort de l'Est, cette sous-série est actuellement en cours de récolement et d'inventaire.

En conséquence, notre sujet de recherche concerne : 1° l'hôtel des conseils de guerre (1800-1907) – 2° la maison de justice militaire (1841-1907) – 3° la maison militaire d'arrêt et de correction (1851-1947) qui devient la « Prison

militaire de Paris », désignée plus communément sous le nom de « Prison du Cherche-Midi » et 4° la maison d'arrêt du Cherche-Midi (1947-1950).

Au lendemain de la Révolution française, le lieu-dit Cherche-Midi, qui compte plusieurs communautés religieuses parmi lesquelles la Maison du Bon Pasteur, est sécularisé. Le décret de 1790, qui dispose des biens ecclésiastiques, permet au ministère de la Guerre d'acquérir deux bâtiments situés en vis-à-vis, au 37 et au 38 de la rue du Cherche-Midi. Tribunaux et prisons militaires se trouvent ainsi concentrés en un même lieu qui devient, de fait, le siège de la Justice militaire de la place de Paris.

La rue du Cherche-Midi va de la place Camille Claudel au carrefour de la Croix Rouge. Le boulevard Raspail qui la traverse à hauteur de la Maison des Sciences de l'Homme, est percé en 1907. Son tracé provoque la démolition de l'ancien hôtel de Toulouse. Cet édifice, situé à l'angle de la rue du Regard et de la rue du Cherche-Midi, au numéro 37, abrite les conseils de guerre et la maison de justice militaire. Cette prison est destinée aux prisonniers en attente de comparution devant la cour de justice militaire ainsi qu'aux militaires condamnés à de courtes peines. Au n° 38 de la rue du Cherche-Midi, à l'emplacement du couvent du Bon Pasteur, se dresse la maison militaire d'arrêt et de correction de la place de Paris.

Origine des prisons militaires

Les prisons militaires sont le pendant et le complément naturel des tribunaux militaires. Les lois des 29 octobre 1790 et du 10 juillet 1791 établissent des prisons militaires séparées des prisons civiles.

Les conseils de guerre permanents remplacent les tribunaux criminels militaires de la Convention. À Paris, l'installation d'un premier conseil permanent a lieu le 2 frimaire an V (22 novembre 1796). La loi du 18 vendémiaire an VI (9 octobre 1797) établit un deuxième conseil de guerre ainsi qu'un conseil de révision faisant office de cour de cassation. Ces trois conseils de guerre permanents siègent à l'Hôtel de Ville de Paris. En janvier 1800, les conseils de guerre

déménagent et prennent possession de l'ancien hôtel de Toulouse. Ils y siègent jusqu'en 1907, date de démolition de l'hôtel. En vertu de la loi du 9 mars 1928, les conseils de guerre disparaissent au profit des tribunaux militaires. De 1907 à 1960, les conseils puis les tribunaux militaires prennent possession du n° 38 de la rue du Cherche-Midi. On y accède par une entrée située à l'angle de la rue du Cherche-Midi et du boulevard Raspail, au numéro 56.

Les prisons militaires parisiennes, des origines à 1947 :

Dans Paris intra-muros, les premières prisons qui font office de prisons militaires sont les prisons de l'Abbaye (à Saint-Germain-des-Prés) et de Montaigu (ancien collège situé place Sainte-Geneviève, près du Panthéon). La maison militaire d'arrêt et de correction du 38 rue du Cherche-Midi est construite à seule fin de remplacer la prison de l'Abbaye. Celle-ci disparaît en 1857, suite au percement du boulevard Saint-Germain. Quant à la prison de Montaigu, elle est vidée en 1836. Sa population pénale est transférée vers le château de Saint-Germain-en-Laye, transformé en pénitencier militaire. La vieille prison militaire de Montaigu est finalement rasée en 1842 pour laisser place à la bibliothèque Sainte-Geneviève, édifiée sous la direction de l'architecte Pierre François Henri Labrousse.

Origine de la maison militaire d'arrêt et de correction :

La recherche des origines du lieu nous ramène sous l'Ancien Régime. En 1688, Louis XIV, touché par la piété et la charité de Marie de Cyz, remet à la communauté du Bon Pasteur l'immeuble du numéro 38 de la rue du Cherche-Midi. Cette propriété avait été confisquée à Léonard Laudouin, calviniste expatrié. Le couvent accueille « des filles libertines, touchées de repentir et désireuses de se donner entièrement à Dieu ».

Le 18 avril 1791, la maison du Bon Pasteur ferme et devient la propriété du ministère de la Guerre. L'ancien couvent sert tour à tour de magasin aux effets

de campement de la garnison de Paris, d'atelier de réparation de l'habillement des troupes et de dépôt des subsistances. En 1846, les bâtiments sont démolis pour laisser la place à une prison cellulaire conçue pour 200 détenus. Elle ouvre le 30 décembre 1851.

Description de la prison militaire du Cherche-Midi :

En 1858, Léon Vidal, inspecteur général des prisons et établissements pénitentiaires de l'Empire, décrit ainsi la toute nouvelle Prison militaire de Paris : « La maison de correction militaire à Paris est un bâtiment nouvellement construit et présentant toutes les conditions de salubrité, de bonne distribution et de sûreté désirables. Ce bâtiment est carré, contenant, dans l'aile du devant, l'administration, les logements d'employés, les chambres d'officiers détenus, etc. Les cellules des disciplinaires et condamnés occupent les trois autres ailes, au premier et au second étages ; le greffe, les ateliers, la chapelle, la cuisine, les magasins sont au rez-de-chaussée. Un vaste préau sert à la promenade des condamnés et un moins grand, à côté, est destiné aux détenus par mesure de discipline. Ces préaux sont au milieu du bâtiment quadrilatère ».

Le système de la détention est celui d'Auburn, du nom de la prison d'Auburn (Etats-Unis, 1825), système qui combine travail en commun et en silence pendant le jour avec solitude en cellule pendant la nuit. On y introduit les nouvelles dispositions de la réforme pénitentiaire initiée par les philanthropes : solitude, travail, instruction et religion... censées éradiquer les trois « fléaux pénitentiaires » que sont l'épidémie, l'homosexualité et la récidive.

Léon Vidal poursuit ainsi sa description : « Les cellules ont la dimension réglementaire, quelquefois plus grande; elles sont blanchies, d'une propreté très remarquable ; quelques-unes même sont ornées de peintures, œuvres non sans un certain goût et un mérite un peu artistique ; plusieurs ont le sol peint et frotté, ayant dans l'ensemble de cette ornementation et de leur tenue irréprochable, quelque chose de gracieusement propre que ne dédaigneraient

pas des habitations d'artisans et d'ouvriers aisés. Dans quelques-unes de ces cellules, on voit sur le parquet des tapis figurés en peinture avec leurs dessins, au pied du lit ; dans d'autres, des paysages sur les murs, et jusqu'à des meubles figurés aussi sur ces murailles, avec une singulière vérité. Celle d'un condamné, auteur de la plupart de ces ornements, se distingue sous ce rapport. Sans nuire à la sévère physionomie de la prison, cette liberté d'embellissement modeste, laissée aux condamnés, pour leurs cellules, produit au reste le meilleur effet; elle leur donne et maintient chez eux le goût, l'habitude de l'ordre et de la propreté, inhérentes à l'état militaire et qui est le complément du soldat. Ces deux rangées de cellules, donnant sur un large corridor, sont ouvertes pendant le jour, en sorte que l'aération est complète. D'ailleurs dans cette prison, la propreté est si sévèrement observée, l'air est si pur, si abondamment renouvelé, l'eau si facilement employée que l'atmosphère n'y est viciée en aucune manière, même dans les lieux les plus exposés aux mauvaises exhalaisons... »

Population pénale :

Voici les résultats d'une étude statistique portant sur 187 militaires condamnés par le Premier conseil de guerre au cours de l'année 1894. Le choix de l'année n'est pas innocent. Le 22 décembre 1894, Alfred Dreyfus est jugé puis condamné par ce premier conseil de guerre à la déportation à perpétuité.

Les infractions au code de justice militaire s'établissent ainsi, par ordre d'importance :

108	insoumission (57,75%)
40	vol et abus de confiance (21,39%)
20	désertion (10,70%)
13	outrages envers un supérieur, voies de fait, coups et blessures (6,95 %)
3	refus d'obéissance
1	abandon de poste
1	port illégal d'insignes
1	haute trahison (Alfred Dreyfus).

La population pénale se compose exclusivement de militaires, dont un peu plus du quart est condamné pour des délits de droit commun. S'agissant des infractions militaires, il faut bien distinguer l'insoumis du déserteur : l'**insoumis** est le soldat appelé ou rappelé qui, bien qu'ayant reçu un ordre de route, ne répond pas à la convocation de l'autorité militaire, tandis que le **déserteur** est le militaire qui abandonne illégalement son corps.

Quelques exemples à l'appui, intéressons-nous à une autre catégorie de prisonniers militaires : les objecteurs de conscience, parfois désignés sous le nom de « réfractaires à l'armée », souvent déclarés coupables de « refus d'obéissance ».

En 1873, Ernest Combier est « condamné à un an de prison pour refus de porter les armes pour motifs religieux de conscience ». Combier est de religion protestante. Il s'insurge contre une condamnation à 15 jours de cachot pour « refus d'assister à la messe ». Le bureau de la justice militaire s'empresse de rappeler au commandant de la Prison militaire de Paris que « les détenus protestants et ceux qui professent d'autres cultes ne sont pas soumis à l'obligation d'entendre la messe et l'instruction religieuse. La liberté de conscience doit être respectée ».

En septembre 1917, poursuivi pour insoumission, l'anarchiste Louis Lecoin est conduit à la prison du Cherche-Midi, en voiture cellulaire hippomobile. Il passe sa première nuit, entièrement nu, « au mitard ». « J'allais revendiquer devant un tribunal militaire le droit de n'être pas soldat ; le droit de dire non à la guerre, même en temps de guerre, surtout en temps de guerre ». Lecoin est condamné au maximum de la peine, cinq années d'emprisonnement, auxquelles viennent s'ajouter dix-huit mois pour avoir « troublé le cours de la justice par des exclamations subversives et injurieuses pour le gouvernement », interjections dont Lecoin est maintenant coutumier : « À bas la guerre ! », « À bas tous les Poincaré, tous les Clemenceau de la terre ! » et « Vive l'anarchie ! ». L'affaire qui lui vaut une nouvelle incarcération est celle du tract *Paix immédiate !* Au dixième jour de la Seconde Guerre mondiale, avec les anarchistes Nicolas

Faucier et Albert Dremière, il rédige un manifeste contre la guerre, *Paix immédiate !* qui se termine par le cri : « Réclamons la paix ! Exigeons la paix ! ». Lecoin est de nouveau arrêté le 29 septembre 1939 et conduit cette fois à la prison de la Santé. Il connaît les camps de Gurs (Pyrénées-Atlantiques) et de Nexon (Haute-Vienne), puis est transporté en Algérie (camps de Djelfa et de Bossuet), d'où il est libéré le 3 septembre 1941.

En 1932, alors que le tribunal militaire va pour se retirer afin de délibérer sur le cas de l'insoumis Charles Launay, ce dernier s'écrie : « À bas la guerre ! Vive l'anarchie ! ». Au ministre de la Guerre qui a envoyé une circulaire promettant la grâce aux objecteurs qui accepteraient d'accomplir leur service militaire, Charles Launay répond : « L'acte que j'accomplis, je le fais en toute conscience pour affirmer ma lutte contre la guerre. Au moment de mon procès, je n'attendais pas une mesure de clémence de la part du tribunal militaire. La condamnation maximum qui m'a été appliquée, loin de me déshonorer, est pour moi un hommage. Je n'ai pas baissé la tête au moment du procès, et ma condamnation, je la supporte. Je reste le même homme d'action contre la guerre. Je ne puis accepter une grâce qui impose pour moi le reniement de ma conscience. Je n'accepterai qu'une grâce provenant du fait des travailleurs et de tous ceux qui luttent contre la guerre ».

En octobre 1933, le réserviste Jean Imbert déchire son fascicule et le retourne sous pli recommandé au ministre de la Guerre, en lui signifiant qu'il n'appartient plus à l'armée et que « frère des hommes », il se refuserait, « quoi qu'il advienne, à armer [son] bras contre eux ». Imbert engage une grève de la faim en manière de protestation contre le service militaire dont il entend se dégager.

L'objecteur Jean-Bernard Moreau bénéficie, quant à lui, du soutien de Garry Davis, ancien pilote à l'US Air Force, devenu militant pacifiste puis fondateur de *Citoyens du Monde*. À partir du 21 septembre 1939 et pendant plusieurs jours, Garry Davis vient s'asseoir devant la prison du Cherche-Midi pour protester, pacifiquement, contre l'incarcération de Moreau...

Le 28 mars 1940 le soldat Jean Queyroi est écroué au Cherche-Midi pour refus d'obéissance. « Mes convictions philosophiques [...] m'empêchent de porter les armes contre mes semblables » écrit-il. Le 2 avril, le médecin mandaté pour l'expertise psychiatrique rédige un rapport médico-légal dont voici quelques extraits : « Queyroi Jean déclare qu'il est " Témoin de Jéhovah " et qu'il a connaissance par la Bible qui est la parole de Dieu des commandements de Jéhovah. Il expose le principe : " Tu ne tueras point et tu aimeras ton prochain comme toi-même ". [...] Dans la vie quotidienne en temps de paix, Queyroi paraîtrait tout au plus un original, un évangéliste bizarre, sans méchanceté et sans danger. Pendant la guerre, son acte a pris une valeur anti-sociale, ou du moins anti-nationale, sans être pourtant l'expression d'un état délirant [...] Ce n'est pas un délirant, sinon, ce serait mettre en cause le problème de la foi et de la croyance qui pourraient être assimilées à un délire. Du fait de son refus de porter les armes en temps de guerre et d'accomplir tout acte nécessaire à la Défense Nationale, il devient un danger permanent pour l'ordre public, un exemple fâcheux dans une nation en guerre. [...] Il doit rendre compte de ses actes devant la justice ». Deux autres de ces chrétiens pacifiques, témoins de Jéhovah, sont écroués à la Prison militaire de Paris pour « refus d'obéissance » : André Céglański et Alphonse Fehlmann.

Les communistes à la Prison militaire de Paris

La répression des menées communistes du printemps et de l'été 1939 s'accroît avec la dissolution du PCF, le 26 septembre 1939. La proportion des communistes écroués à la prison militaire de Paris est vraisemblablement beaucoup plus importante que ne le laissent apparaître les registres d'écrou. Si près du quart sont clairement identifiés pour avoir exercé une « activité communiste ou syndicaliste », un certain nombre d'autres délits leur sont également imputables, tels qu'« abandon, refus de travail et freinage de la production », ainsi que « propos défaitistes, subversifs et antinationaux ». Des consignes directes de sabotage apparaissent clairement dans un tract communiste de février 1940. De fait, des actes de sabotages sont attribués à

six ouvriers travaillant dans les usines d'aviation Farman, à Billancourt (Seine), membres des Jeunesses communistes. Les six saboteurs sont arrêtés sur ordre de Georges Mandel, ministre de l'Intérieur, puis écroués à la Prison militaire de Paris. Ils comparaissent, le 27 mai 1940, devant le troisième tribunal militaire de Paris. Les frères Rambaud (Roger, dix-sept ans et demi et Marcel, vingt-trois ans) et les frères Lebeau (Léon, dix-sept ans et demi et Maurice, trente-trois ans), font tous les quatre l'objet d'une condamnation à la peine de mort. Roger Leroux (dix-sept ans et demi) et Raymond Andrieu (dix-huit ans), sont condamnés à vingt ans de travaux forcés. Ils rejoignent la prison militaire de Bordeaux, « virtuellement formée » à cette occasion. Alors que le plus jeune des frères Lebeau bénéficie d'une mesure de grâce présidentielle (sa peine est commuée en celle des travaux forcés à perpétuité), les trois autres sont exécutés, le samedi 22 juin 1940, sur le champ de tir de Verthamon (commune de Pessac, Gironde), en compagnie de Jean Amourelle, sténographe au Sénat, condamné à mort pour trahison.

L'exode pénitentiaire de juin 1940 :

La décision d'évacuer la Prison militaire de Paris est prise par Georges Mandel, ministre de l'Intérieur. Le 10 juin, il charge Meyer, directeur de la Police judiciaire de la Préfecture de Police de Paris, de téléphoner l'ordre de repli « sur Orléans ». Sur un effectif de 306 détenus en date du 10 juin, 297 quittent l'établissement, tandis que 9 restent. Deux d'entre eux sont libérables. Les sept autres sont requis pour assurer les travaux de nettoyage avant l'évacuation totale de l'établissement. Ils rejoindront le groupe à Orléans dans la nuit du 13 au 14 juin, en compagnie de leurs gardiens. Le groupe des 297 détenus est ainsi constitué : 48 condamnés, 198 prévenus et passagers, 4 officiers prévenus et 47 inculpés d'espionnage. Six sous-officiers du personnel de la Justice militaire accompagnent l'escorte placée sous le commandement d'un lieutenant de la Garde républicaine. Quant aux prisonniers de l'annexe de la Santé, le registre des mouvements journaliers indique qu'ils sont 1 559 « sortis

dans le jour », dont 8 condamnés à mort. Au total, l'exode de la Prison militaire de Paris concernerait 1 865 détenus. Le récit de ce repli pénitentiaire a fait l'objet d'une communication mise en ligne sur le site internet de la Fondation Maison des Sciences de l'Homme, sous le titre : ***La Prison militaire de Paris face à la débâcle de juin 1940.***

La Prison militaire du Cherche-Midi après l'exode :

Abandonnée le 12 juin 1940 aux Allemands, la prison ne reste pas très longtemps inoccupée. De toutes les prisons parisiennes, le Cherche-Midi est la seule qui passe totalement sous contrôle et sous commandement allemand. Au nombre de ceux qui ont été écroués au Cherche-Midi pendant la guerre figurent Paul Langevin, le comte Honoré d'Estienne d'Orves, Agnès Humbert, Jean Suret-Canale, Alfred Fabre-Luce...

Après la libération de Paris, la prison devient un lieu de détention pour prisonniers allemands en attente de comparution devant les tribunaux militaires. Deux prisonniers de guerre se suicident dans leur cellule du Cherche-Midi, par pendaison : l'officier Kurt Gerstein et le général Otto von Stülpnagel.

Du 1^{er} novembre 1944 au 30 novembre 1947, la prison est à nouveau administrée par les autorités militaires françaises. Après cette date, l'établissement prend le nom de « maison d'arrêt du Cherche-Midi ». Le 1^{er} décembre 1947, la Prison militaire de Paris est officiellement dissoute. Quant à la maison d'arrêt, elle disparaît à son tour, le 18 mars 1950.

Une partie de la prison est rasée dès février 1961. Il s'agit de la façade donnant sur la rue du Cherche-Midi ainsi que celle donnant sur le boulevard Raspail. Le reste des bâtiments continue d'être exploité par la Justice. Le 18 septembre 1964, le ministère de la Justice communique : « Dans un souci de réorganisation et d'amélioration, le service du casier judiciaire central et le service des légalisations du ministère de la Justice, actuellement installés au

siège du ministère seront transférés à dater du 1^{er} octobre, 38 rue du Cherche-Midi... ». Entièrement rasé en 1966, le Cherche-Midi laisse place à un immeuble moderne qui héberge depuis 1968 la Maison des Sciences de l'Homme, et qui, à partir de 1976, accueille l'École des Hautes Études en Sciences Sociales.

Le qualificatif de « trou noir de l'histoire », employé à dessein dans le titre de cette conférence, vaut surtout pour la période de l'occupation allemande. Nous ne disposons pour cette période d'aucun fonds d'archives, les Allemands les ayant détruites avant de quitter les lieux. C'est la raison pour laquelle les témoignages et documents de la prison militaire sous commandement allemand sont particulièrement précieux... et c'est pourquoi nous lançons ici un appel : toute contribution permettant d'apporter un éclairage sur le lieu et l'époque, participera au nécessaire travail de mémoire.

(Texte de l'intervention de Jacky Tronel, responsable scientifique du programme de recherche sur le Cherche-Midi lors de la conférence-exposition « La prison militaire du Cherche-Midi : un trou noir de l'Histoire », le 12 juin 2009, à la FMSH, Paris)